AR Prefecture
024-200040400-20221207-2022_188-DE
Reçu le 15/12/2022

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le 07 décembre 2022, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de la Tour-Blanche-Cercles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 30 novembre 2022 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	42	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Jean-Didier Andrieux (de la délibération 2022-179 à 2022-202) Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Didier Bazinet – Yves Mahaud - Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau –Daniel Bonnefond-Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Bernard Saint Martin – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Brigitte Pourtier – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	0	
Titulaires absents	16	Janick Laville – Christine Berthé –Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Michel Desmoulin – Joël Constant – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Fabrice Boniface – Philippe Dubourg – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet -
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Monique Boineau-Serrano Joël Constant à Bruno Limerat Dominique Caillou à Catherine Bezac-Gonthier Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Pierre Chaumette à Patrick Lachaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Denis Ferrand

AR Prefecture
024-200040400-20221207-2022_188-DE
Reçu le 15/12/2022

DELIBERATION N° 2022 / 188: (code nomenclature /411)
DATE : 7 décembre 2022
RAPPORTEUR : Yves Mahaud
OBJET : Contrats à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23 1°

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité afin de satisfaire aux besoins du service technique.

Sur le rapport de Monsieur le Vice-Président et après en avoir délibéré,

DECIDE

Service de la voirie :

- Recrutement direct de 3 adjoints techniques non titulaires pour accroissement temporaire d'activité.

Ces agents assureront une fonction d'entretien de la voirie. Les dates de ces contrats seront les suivantes :

- 2 contrats du 1er janvier au 31 décembre 2023 pour une durée hebdomadaire de 35 heures

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 352 du grade de recrutement.

- 1 contrat du 1er janvier au 31 décembre 2023 pour une durée hebdomadaire de 35 heures

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 386 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure les contrats d'engagement ;
La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L332-23 2°du Code Général de la Fonction Publique précité si les besoins du service le justifient.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié selon les règles en vigueur ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR Prefecture

024-200040400-20221207-2022_188-DE
Reçu le 15/12/2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 50
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet
Signé électroniquement le 14/12/2022 à 15:29
par Didier BAZINET

Le secrétaire de séance du 07 décembre 2022
Yves Mahaud

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERIGORD RIBERACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 14/12/2022 15:29:01